

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Visiteur médical

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie intégrative, santé, environnement

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Santé*, spécialité *Visiteur médical* est portée par l'UFR des Sciences Pharmaceutiques de Caen. Elle a comme objectif spécifique de former des visiteurs médicaux capables d'assurer la promotion et le bon usage des médicaments auprès des professionnels de santé prescripteurs. Proposée en formation initiale et en formation continue, elle n'a pas été ouverte depuis 2014 à cause du départ en retraite du responsable de la formation.

Cette formation dure un an et est assurée par une équipe pédagogique constituée de professionnels de la santé (presque pour moitié), d'enseignants-chercheurs de l'établissement ainsi que de deux professeurs associés à temps partiel de l'établissement (un médecin et un pharmacien). Les enseignements s'effectuent à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques de Caen en présentiel. Cette formation est composée de huit unités d'enseignements (UE) théoriques et pratiques dont les contenus sont en adéquation avec le métier visé, d'une UE *Projet tuteuré* et d'une UE *Stage en entreprise*.

Elle est la seule formation de la région Basse-Normandie à former à ce métier de visiteur médical.

## Synthèse de l'évaluation

Cette formation n'est plus ouverte depuis 2014 et son parcours n'est pas conforme au nouveau référentiel national défini par le Comité Professionnel National de la Visite Médicale (CPNVM) qui habilite les formations conduisant au métier de visiteur médical. En effet, le référentiel national de formation a été actualisé afin d'adapter la formation aux nouveaux besoins du domaine professionnel et à l'émergence de nouveaux métiers. Cette évolution de la formation permet d'élargir les débouchés professionnels des étudiants vers des secteurs connexes au médicament tels que les médicaments vétérinaires, les dispositifs médicaux, les réactifs de diagnostic *in vitro*. Cette évolution a été actée par les partenaires sociaux au travers de la signature d'un accord de branche le 26 septembre 2012 (accord collectif du 26 Septembre 2012 relatif à la formation aux métiers de la promotion du médicament et des produits de santé, et de la visite médicale). L'ouverture vers de nouveaux métiers a entraîné une refonte du cursus pédagogique des formations habilitées à délivrer le diplôme de *Visiteur médical* qui n'est pas visible dans le dossier présenté par l'UFR des Sciences Pharmaceutiques de l'Université de Caen. Dans ses grandes lignes, le cursus de la formation est organisé comme il convient à une licence professionnelle, autant dans l'importance des intervenants professionnels (45 %) que dans le nombre d'heures de cours ainsi que la réalisation d'un projet tuteuré et d'un stage en entreprise. Cependant, la formation n'a pas intégré les modifications exigées par le nouveau référentiel national concernant la formation aux métiers de la promotion du médicament et des produits de santé, et de la visite médicale.

### Point fort :

Cette formation répond à un besoin local et national.

### Points faibles :

Ce dossier présente deux points faibles : d'une part, le dossier est d'une manière générale insuffisamment renseigné et, d'autre part, la formation n'est pas adaptée au nouveau référentiel national concernant la formation aux métiers de la promotion du médicament et des produits de santé, et de la visite médicale. On note aussi qu'il n'y a pas de prise en compte de l'évolution du domaine professionnel et de l'émergence de nouveaux métiers.

Recommandations :

La formation n’ayant plus de responsable depuis 2013, une réécriture en profondeur de la maquette pédagogique serait nécessaire pour pouvoir relancer la formation ; le portage pédagogique doit être assuré par un enseignant-chercheur. L’environnement professionnel local et national reste toujours porteur. Peu d’universités sont habilitées à délivrer ce diplôme en France en 2015, il y a donc une réelle opportunité pour cette formation dans la région Basse-Normandie, pourvu que celle-ci adapte ses enseignements aux nouveaux métiers visés et trouve un responsable pour cette licence professionnelle.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L’objectif de cette licence professionnelle est de former des candidats pour assurer la promotion et le bon usage des médicaments auprès des professionnels de santé prescripteurs et pour cela il est nécessaire d’avoir un diplôme de visiteur médical.</p> <p>Les universités qui forment les étudiants au métier de visiteur médical, doivent établir une convention avec Les Entreprises du Médicament (LEEM), organisme représentant la branche professionnelle et dans ce cadre, avec le Comité Professionnel National de la Visite Médicale (CPNVM), organisme qui habilite les formations conduisant au métier de visiteur médical. Le contenu de la formation permettant de valider ce diplôme de visiteur médical est déterminé au niveau national par le Comité Professionnel National de la Visite Médicale (CPNVM). Le dossier mentionne qu’une convention a été signée avec la branche professionnelle (LEEM et CPNVM) pour la licence professionnelle <i>Visiteur médical</i>.</p> <p>Récemment, le référentiel national de formation a été actualisé afin d’adapter la formation aux nouveaux besoins du domaine professionnel et à l’émergence de nouveaux métiers. Cette évolution de la formation permet d’élargir les débouchés professionnels des étudiants vers des secteurs connexes au médicament tels que les médicaments vétérinaires, le dispositif médical, les réactifs de diagnostic <i>in vitro</i>... Cette évolution a été actée par les partenaires sociaux par la signature d’un accord de branche le 26 septembre 2012 (accord collectif du 26 Septembre 2012 relatif à la formation aux métiers de la promotion du médicament et des produits de santé, et de la visite médicale).</p> <p>Malheureusement, le dossier de l’université de Caen n’a pas considéré ce nouveau référentiel national, ni dans le contenu de la formation (les éléments constitutifs des unités d’enseignement ne sont pas conformes au nouveau référentiel national) ni dans l’intitulé, qui n’est plus « <i>Licence professionnelle Visiteur médical</i> » mais « <i>Licence professionnelle Métiers de la promotion des produits de santé</i> » (arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de la licence professionnelle).</p> <p>Telle quelle, cette formation ne répond pas au nouveau référentiel national. Il conviendrait de reconsidérer entièrement le cursus de la formation en fonction de la nouvelle licence professionnelle comme cela a été indiqué par le porteur du dossier.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Cette licence professionnelle est unique en région Basse-Normandie et a toute sa place dans l’offre du champ <i>Biologie intégrative, santé, environnement</i>.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L’équipe pédagogique est diversifiée et équilibrée. Sa composition est la suivante : 12 professionnels en activité dans le secteur professionnel visé qui assurent 45 % des enseignements, 10 enseignants-chercheurs dont un praticien hospitalier et un PRAG qui assurent 37 % des enseignements, et deux professeurs associés à temps partiel de l’établissement (PAST, médecin et pharmacien) qui assurent 18 % des enseignements.</p> <p>L’équipe pédagogique est animée par le responsable de la formation qui organise deux réunions par an. Le responsable de la formation assure également des entretiens individuels tout au long de la formation théorique avec chacun des étudiants. Le dossier ne mentionne pas l’existence d’un conseil de perfectionnement. Il est difficile d’évaluer l’implication de l’équipe pédagogique dans le pilotage de la formation en raison de la nature incomplète du dossier.</p>

Effectifs et résultats	La formation n'a fait aucune analyse en ce qui concerne les effectifs, les résultats en matière de réussite, les poursuites d'études et l'insertion professionnelle et ce depuis 2010.
Place de la recherche	La formation a établi des liens privilégiés avec des intervenants en Recherche Clinique ainsi qu'avec trois équipes de recherche (Centre d'Etudes et de Recherches sur le Médicament de Normandie, Groupe mémoire et Plasticité Comportementale, Sérine protéases et physiopathologie de l'unité neurovasculaire) auxquelles sont rattachés les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation de la formation est conforme aux attentes concernant une licence professionnelle. Elle se fait essentiellement au travers de l'intervention de professionnels qui assurent 45 % des enseignements et de professionnels de l'industrie pharmaceutique (Directeurs régionaux, Directeur de la visite médicale, représentant du CPNVM, Directeur des ressources humaines) qui participent aux jurys des projets tuteurés et des stages en entreprise. La fiche RNCP annexée au dossier décrit les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles pour les diplômés de la licence professionnelle <i>Visiteur médical</i> . Il y a une incohérence avec ceux décrits dans le dossier qui ne sont en fait accessibles que pour les diplômés issus de formations universitaires habilitées pour la nouvelle spécialité <i>Métiers de la promotion des produits de santé</i> .
Place des projets et stages	Le dossier décrit les procédures d'évaluation des projets tuteurés et des stages (notation des mémoires, notation des présentations orales et composition des jurys) mais ne fournit aucune information concernant le suivi des étudiants dans la réalisation de leur projet tuteuré et de leur stage en entreprise.
Place de l'international	Des enseignements d'anglais sont prévus pour un volume horaire de 10 heures seulement. Même s'il est vrai que les diplômés se destinent à des métiers en contact avec des professionnels de santé francophones, la pratique de l'anglais est indispensable car les futurs employeurs sont des laboratoires pharmaceutiques et des entreprises développant des produits de santé internationaux.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le dossier décrit de manière précise la procédure d'entrée à la formation : examen des dossiers de candidature et entretien des candidats avec un jury de recrutement constitué du responsable de la formation, d'un intervenant extérieur du domaine professionnel visé et d'un enseignant chercheur. Le dossier n'est pas renseigné en ce qui concerne les dispositifs de mise à niveau, les passerelles et tout dispositif favorisant la réussite des étudiants, ce qui ne permet pas une évaluation pertinente de ces éléments.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation est réalisée en présentiel à des étudiants inscrits en formation initiale et en formation continue. La formation prévoit des validations partielles d'études ainsi que des VAE. Le dossier est encore très incomplet à cet égard et ne permet pas d'évaluer la place du numérique dans la formation.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation et les règles de délivrance du diplôme sont conformes à ce que l'on peut attendre en licence professionnelle.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier ne fournit aucun renseignement sur ce point.
Suivi des diplômés	Le dossier mentionne qu'il n'existe aucune enquête ni au niveau national ni au niveau interne. Il est regrettable qu'aucune enquête sur le devenir des étudiants n'ait été mise en place par la formation.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le dossier ne mentionne pas l'existence d'un conseil de perfectionnement. La démarche d'autoévaluation n'a pas été réalisée. La fiche d'expertise interne de la Commission de Formation et Vie Universitaire (CFVU) mentionne que la reconduction de cette formation pour l'offre de formation 2017/2021 n'est pas envisagée.

# Observations de l'établissement

## LISTE DES FORMATIONS A PROPOS DESQUELLES LES RAPPORTS D'ÉVALUATION DU HCERES N'APPELLENT PAS D'OBSERVATION DE LA PART DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Dans le champ « Biologie intégrative, santé, environnement », les rapports d'évaluation du HCERES portant sur les formations suivantes n'appellent pas d'observation de la part de l'Université de Caen Normandie :

- Licence professionnelle Industries chimiques et pharmaceutiques spécialité Procédés et technologies pharmaceutiques
- Licence professionnelle Protection de l'environnement spécialité Gestion de l'eau en milieu rural
- Licence professionnelle Santé spécialité Visiteur médical
- Diplôme de formation générale en sciences médicales
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Dans le champ « Economie et gestion », les rapports d'évaluation du HCERES portant sur les formations suivantes n'appellent pas d'observation de la part de l'Université de Caen Normandie :

- Licence Economie et gestion
- Licence professionnelle Agronomie spécialité Conseiller en entreprise agricole
- Licence professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme spécialité Création d'activité et accompagnement de projet en territoire rural ou périurbain
- Licence professionnelle Management des organisations spécialité Contrôle de gestion opérationnelle
- Licence professionnelle Management des organisations spécialité Qualité-sécurité-environnement
- Master Economie fondamentale et appliquée

Dans le champ « Histoire, mémoire, patrimoine, langage », les rapports d'évaluation du HCERES portant sur les formations suivantes n'appellent pas d'observation de la part de l'Université de Caen Normandie :

- Master Document
- Master Langues étrangères appliquées
- Master Sciences du langage

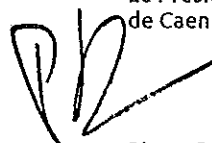
Dans le champ « Homme, sociétés, risques, territoire », les rapports d'évaluation du HCERES portant sur les formations suivantes n'appellent pas d'observation de la part de l'Université de Caen Normandie :

- Licence Géographie et aménagement
- Licence Sciences de l'éducation
- Licence professionnelle Protection de l'environnement spécialité Gestion des ressources environnementales en milieu rural. Métiers du développement durable
- Master Géographie
- Master Sciences de l'éducation

Dans le champ « Structures, informations, matière et matériaux, chimie », les rapports d'évaluation du HCERES portant sur les formations suivantes n'appellent pas d'observation de la part de l'Université de Caen Normandie :

- Licence Mathématiques et informatiques appliquées aux sciences humaines et sociales
- Licence Physique
- Licence Sciences pour l'ingénieur
- Licence professionnelle Activités et techniques de communication spécialité Webmestre
- Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle spécialité Conception et supervision des systèmes automatisés
- Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle spécialité Systèmes automatisés et réseaux industriels en environnement contrôlé
- Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle spécialité Systèmes informatiques embarqués
- Licence professionnelle Mécanique spécialité Plasturgie et matériaux composites (CAO)
- Licence professionnelle Techniques et activités de l'image et du son spécialité Acquisition et traitement d'images
- Master Électronique, électrotechnique, ondes, automatique
- Master Mathématiques et applications
- Master Physique

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie,



Pierre DENISE